XVe ANNÉE — N° 5004 — MARDI 12 JUILLET 1904

LA CROIX

5 CENTIMES — 31, Grande-Rue 31. — DE ROUBAIX-TOURCOING — 25, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

LA JOURNÉE

L'« Officiel » de dimanche et lundi publie les décrets de M. Combes fermant 2250 établissements congrégamistes avant le 1er octobre.

M. Combes s'est refusé à échelonner les exécutions sur dix ans : d'un trait de plume il ferme les deux tiers des établissements subsistants.

C'est un attentat inouï. Jusqu'à quand la France supportera-t-elle une telle tyrannie ?

×

La majorité de la Chambre a refusé, à la demande de M. Combes, de discuter une interpellation sur la désorganisation générale de la marine.

×

La revue du 14 juillet, à Paris, aura lieu à 8 heures du matin.

×

Opérations des Caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 juillet :

Dépôts, 2 298 582 fr. 75 ; retraits, 5 041 606 fr. 40 ; excédent de retraits, 2 742 443 fr. 67.

Les excédents de retraits s'élèvent, depuis le 1er janvier à 33 862 743 fr. 09.

×

LA GUERRE. — **La nouvelle de la prise de Kai-Ping par les Japonais est confirmée. Mais il n'y eut pas de grande bataille. Les Russes se sont repliés et ont perdu 100 hommes. Les pertes japonaises, en tués ou blessés, seraient d'un millier d'hommes.**

Le général Kuroki a arrêté son mouvement vers Moukden et rétrograde sur le gros de son armée, dont le quartier-général est maintenant à Fem-Choni-Ling.

Pendant toute la semaine écoulée, le bombardement de Port-Arthur a recommencé chaque soir, et l'on s'est battu avec acharnement à 7 milles environ du front de terre.

Lettre de S. Em. le cardinal Richard

ARCHEVÊQUE DE PARIS

S. Em. le cardinal archevêque de Paris s'est rendu cette après-midi, rue Oudinot, chez les Frères des Ecoles chrétiennes, pour leur remettre lui-même la lettre dans laquelle il leur exprime avec son indignation contre la mesure qui les frappe sa plus affectueuse sympathie.

Archevêché de Paris

Paris, 11 juillet 1904.

Mon très honoré Frère,

Je viens de parcourir dans le *Journal officiel* les ruines accumulées à Paris et sur tous les points de la France catholique, par les décrets signés de M. le président du Conseil.

Personne ne s'étonnera du cri qui s'échappe en ce moment de mon âme d'évêque et de Français.

Parmi les congréganistes frappés, vous êtes plus cruellement que les autres ; à vous donc, mon premier salut, et après vous à ces longues générations de parents chrétiens dont vous avez élevé les fils depuis plus de deux cents ans avec un dévouement qui ne s'est jamais lassé.

Ils ne vous abandonneront pas. Ils vous demeureront fidèles en même temps qu'à la France chrétienne.

Le mal est qu'un temps. Le bien finit toujours par triompher. *Hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra.*

Je vous renouvelle, mon très honoré Frère, l'expression de mon religieux dévouement, en envoyant à ceux qui souffrent persécution ma bénédiction paternelle.

† François, card. Richard,
archevêque de Paris.

2250 écoles fermées

LA PLUS EFFROYABLE CATASTROPHE

La plus effroyable catastrophe s'abattant sur un pays par le déchaînement des éléments n'y aura pas fait autant de victimes que M. Combes passant par le gouvernement de la France.

Quel est l'incendie, quelle est l'éruption ou l'explosion, quelle est la tourmente ou l'inondation, quel est l'effondrement dont les victimes se comptent par centaines de mille ?

Et si c'est par milliers que des hommes voués à l'instruction du peuple sont jetés hors de chez eux, sans abri et sans pain, c'est par centaines de mille que des pères et des mères de famille sont soumis à l'indicible torture de la perte de leurs enfants sous leurs yeux, les bras impuissants à les arracher au fléau destructeur, et que les enfants sont jetés pêle-mêle dans le « moule » où leur lien de famille sera brisé, leur conscience broyée, leur foi étouffée, leur patriotisme anéanti ; c'est par centaines de mille que ces enfants, après avoir été, à l'exemple de leurs maîtres, jetés dans la rue hors de leurs écoles, sont jetés dans la vie hors de la consolation, hors de l'encouragement, hors de l'espérance, hors de tout ce qui fait le bonheur, le soutien, la force de l'homme, hors de la religion.

Effrayé de son œuvre dévastatrice, le législateur asservi à l'obligation maçonnique d'accomplir s'était donné dix ans pour perpétrer le crime — qui sait ? dans le secret et foi espoir peut-être que quelques victimes échapperaient au massacre de la loi mortelle.

Mais Combes veillait : la lueur d'espoir, il l'a éteinte. En un jour, il a tout ravagé !

Trois mille quatre cents écoles lui étaient livrées pour être tuées en dix ans ; le bourreau, impatient de voir souffrir, en a exterminé **deux mille deux cent cinquante** d'un trait de plume, plus brutal et plus tranchant qu'un coup de hache.

La loi avait imparti un délai de dix ans en vue de recueillir les quatre cent mille élèves qu'elle mettait sur le pavé... M. Combes n'y regarde pas de si près, et plus de trois cent mille enfants sont jetés à la voirie !

Il peut tomber maintenant — peut-il dire orgueilleusement, — il sera ensevelli sous un formidable monceau de ruines !

L'heure n'est pas aux vaines récriminations ; mais voit-on enfin qu'aucun acte n'est insignifiant dans la vie d'un citoyen ? La puissance mortelle de Combes est faite de maintes élections au Conseil municipal, au Conseil général, au Conseil d'arrondissement, à la Chambre et au Sénat, dont les conséquences n'ont pas été pesées par les électeurs ! La puissance mortelle de Combes est faite de nos indifférences et de notre veulerie ! Le voit-on enfin ?

Le voit-on dans les hautes sphères, à travers les plaisirs qui jusqu'ici ont bouché la vue ?

Le voit-on parmi le peuple, impitoyablement frappé ? car c'est lui la grande victime. Les Frères sont du peuple, ils vivaient pour le peuple, ils sont arrachés au peuple. Et quels enfants sont atteints ? Sont-ce les enfants des grands et des riches ? Non, ce sont, en grande majorité, les enfants du peuple. Et quels parents sont déchus de leur autorité paternelle ? Sont-ce les riches, sont-ce les grands ? Non, ce sont les petits, ce sont les humbles, ce sont les pauvres, c'est le peuple !

Combes peut tomber maintenant ; son œuvre est accomplie : la détresse de la France est immense ; la misère du peuple est à son comble !

J. B.

En résumé, pour ce qui concerne les Frères des Ecoles chrétiennes, les arrêtés de M. Combes décrètent en deux jours la mort de *750 écoles* sur 1350 établissements scolaires environ qu'ils possèdent en France.

Dans 11 départements, il ne reste plus une seule école de Frères à fermer.

Dans 20 départements, il ne reste qu'un ou deux établissements, et dans 25 autres, leur nombre est réduit à trois ou quatre.

Seine. — Frères : Paris, Ier arr., 3, place de l'Ecole ; IIe arr., 14, rue des Petits-Carreaux ; IVe arr., 14, rue des Rosiers ; 10, rue Saint-Louis-en-l'Ile ; 22, rue de Turenne ; V^e arr., 37, rue de Jussieu ; 65, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève ; VIe arr., 2, rue de Furstemberg ; 3, rue Gît-le-Cœur ; VIIe arr., 90 *bis*, rue Saint-Dominique ; X^e arr., 20, rue de Terrage ; 228, rue de La Fayette ; XIIe arr., 32, rue Wattignies ; XVe arr., 18, cité Talma ; XIXe arr. ; 7, rue de l'Ourcq ; 19, rue Bouret ; XXe arr., passage d'Empetoria ; 124, rue de Bagnolet ; Asnières, 101, route de Flandre ; Ivry-sur-Seine, 307, rue de Paris ; Issy-les-Moulineaux, 66, rue Ernest-Renan ; 30, rue Marceau ; Pantin, 1, rue du Canal ; Sceaux, 7, rue de Marché.

Dames de l'Assomption : Paris, 49, rue de l'Assomption ; Augustines chanoinesses régulières de Saint-Augustin : 84, 86, rue de Sèvres, 16, rue de Sèvres, 29, avenue Hoche ; Augustines de l'Intérieur de Marie : Montrouge, 45, Grande-Rue ; Bénédictines du Saint-Sacrement : Paris, 16, rue Tournefort, 20, rue Monsieur ; Dominicaines de la Croix : Paris, 94, rue de Charonne ; Fidèles Compagnes de Jésus : Paris, 67, rue de la Santé ; Sœurs de la Miséricorde : Paris, 39, rue Tournefort ; Sœurs de Notre-Dame de Sion : Paris, 61, rue Notre-Dame-des-Champs ; Dames du Sacré-Cœur : Paris, 77, rue de Varenne ; Sœurs de Sainte-Elisabeth : Paris, 5, rue de la Source ; Sœurs de la Visitation : Paris, 110, rue de Vaugirard, 68, rue Desfert-Rochereau ; Zélatrices de la Sainte-Eucharistie : Paris, 60, rue de Douai ; Filles de la Croix : Issy, 10, rue des Noyers, Paris, 90, rue de Sèvres ; Sœurs des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde : Paris, 60 et 62, rue d'Picpus, 64, rue Vercingétorix, 12, rue des Croisades ; Sœurs de Sainte-Marie : Paris, 8, rue de l'Abbé-Grégoire ; Sœurs des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle : Paris, 35, rue de Picpus ; Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Neuilly : Neuilly, 3, boulevard de Sébastopol ; Servantes du Sacré-Cœur de Marie, Paris, rue de Chabrol ; Ursulines : Clamart ; Sœurs de Marie-Auxiliatrice : Paris, 8, avenue d'Iéna ; Sœurs de la Mère de Dieu : Paris, 45, rue de Picpus ; Sœurs de Saint-Clotilde, Paris, 101, rue de Reuilly ; Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul : Stains, L'Hay ; Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs : Bobigny, chemin du Parc ; Sœurs de la Compassion : Saint-Denis, 14, rue aux Gueldres ; Servantes des Pauvres : Joinville ; Filles de la Croix : Issy, 110, rue de Paris, 28, rue de Seine, Nogent, place du Marché-Central ; Sœurs de Saint-Joseph de Cluny : Paris, 21, rue Mechain ; Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve : Paris, 121 Ratand ; Franciscaines missionnaires de Marie : Paris, 7, impasse Reille ; Sœurs de Saint-Marie de la Famille : Paris, 99, rue de l'Abbé-Groult ; Sœurs de Saint-Nom de Jésus : Paris, 165, rue de Vanves ; Servante de Saint-Cœur de Marie : Paris, 41, rue Lhomond, Chevilly-la-Rue.

Ain. — Frères : Beyecat, Bourg (rue Bourmayer), Coligny, Coutort, Gex, Jujurieux, Meximpy, Montluel, Seyssel, Meximieux.

Sœurs Maristes : Belley ; Ursulines : Thoissey ; Ursulines : Trévoux ; Bernardines : Belley ; Sœurs de la Visitation : Bourg ; Sœurs de la Visitation : Gex ; Sœurs de la Visitation : Montluel ; Instruction de l'Enfant-Jésus : Illiat ; Sœurs de Saint-Charles de Lyon (Rhône) : Montravel, Replagnie, Dagneux ; Sœurs de Saint-Joseph de Bourg : Cormoranche, Brenod, Pérouges, Thoiry, Châtillon-de-Michaille, Rignieux-le-Franc, Prévessin, Lhoys, Martieux, Cras, Lancrans, Chevroux, Dompierre, Péronnas, Leyment, Pont-de-Veyle, Yon (Artemare), Meximieux, Neuville-les-Dames.

Aisne. — Frères : Chauny, Saint-Gobain, Saint-Quentin, rue des Boutoirs, place Saint-Quentin, rue Saint-Lazare ; La Capelle, Hirson, Château-Thierry, rue des Capucins, faubourg de la Madeleine ; Soissons, rue de l'Echelle-du-Temple.

Sœurs de la Croix : Saint-Quentin, Soissons, rue Saint-Jean ; Bernardines : Saint-Paul-aux-Bois ; Augustines : Chauny ; Sœurs de l'Enfant-Jésus : Trosley-Loire, Fère-en-Tardenois ; Dames de Saint-Maur : Guise ; Sœurs de Notre-Dame : Vervins, Bois-les-Pargny, Bernot ; Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours : Soupir, Condé-en-Brie ; Sœurs de la Providence : Montcornet, Le Catelet ; Sœurs de la Sainte-Famille : Aisouville ; Sœurs de Saint-Régis : Crézancy ; Servantes du Saint-Cœur de Marie : Poutru, section de Berthancourt ; Sœurs de l'Enfant-Jésus : Soissons ; Sœurs de Notre-Dame : Saint-Erme, rue d'En-Haut, écoles ; Sœurs de Notre-Dame du Bon-Secours : Charly ; Sœurs de la Providence : Laon, Ribemont, pensionnat, externat ; Sœurs de Portieux : Lemé, externat ; Franciscaines du Sacré-Cœur : Saint-Quentin.

Allier. — Frères : Moulins, établissement Saint-Gilles, rue de l'Oiseau, Marcillat, Ganaat.

Sœurs de la Charité de Bourges : Néris ; Sœurs de l'Instruction charitable du Saint-Enfant-Jésus, dites de Saint-Maur : Montluçon ; Saint-Joseph du Bon-Pasteur de Clermont-Ferrand : Lurcy-Lévy, Isserpent, Arfeuilles, Noyant ; Bénédictines du Saint-Cœur de Marie de Chemilleé : Chantelle.

Alpes (Hautes-). — Frères : Riez, Maccoux.

Sœurs de la Présentation : Manosque, Gréoux ; Sœurs de la Doctrine chrétienne : Saint-Maime ; Sœurs Trinitaires : Sisteron.

Alpes (Hautes-). — Frères : Gap, Embrun, Briançon.

Alpes-Maritimes. — Frères : Sospel.

Sœurs de Sainte-Marthe de Nice : Villeneuve-Loubet.

Ardèche. — Frères : Balme, Laurac, Aubenas (Le Pont), Bourg-Saint-Andéol, Cornas, Devezieux, Lamastre, Rochepaule, Saint-Péray.

Sœurs de la Présentation : Serrières, Rochemaure ; Ursulines de Boulieu : Saint-Joseph : Chalençon, Saint-Eugène-de-Lagdarès, Vion, Saint-Bazile, Cluse (Saint-Bazile), Saint-Appolinaire-de-Rias ; Sacré-Cœur de Jésus de Tournon : Tournon ; Immaculée-Conception : Meyrueis.

Ardennes. — Frères : Charleville, Donchery, Mézières, Vouziers.

Sœurs du Sacré-Cœur : Charleville ; Sœurs du Saint-Sépulcre : Charleville ; Sœurs de Sainte-Chrétienne : Mézières, Renwez, Sedan, rue de l'Horloge ; Torcy-Sedan, noviciat, école.

Ariège. — Frères : Ax-les-Thermes, Lézat, Prat, Saverdun, Saint-Girons.

Sœurs de Saint-Joseph : Durban ; Filles de la Croix : Lézat.

Aube. — Frères : Bar-sur-Aube, Romilly-sur-Seine, Troyes, rue Jeanne-d'Arc, rue Brissonnet, impasse de la Visitation, rue de la Reine-Blanche.

Sœurs de la Providence : Montiéramey, Romilly-les-Vendes, Ricey-Bas, Saint-Thibault, Troyes, rue de la Vicomté ; Ursulines de Troyes : Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Méry-sur-Seine, Ervy ; Dames des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle : Troyes ; Sœurs de la Providence : Troyes, rue des Terrasses ; Ursulines de Troyes : Troyes, rue Notre-Dame.

Aude. — Frères : Cannes-Miservois, Conques, La Redorte, Trèbes, Belpech, Castelnaudary, Montolieu, Courtsay, La Noevelle, Sallèles d'Aude, Sijean.

Sœurs de Notre-Dame de Carcassonne ; Sœurs de la Présentation : Fontcouverte ; Sœurs de la Charité et Instruction chrétienne : Lagrasse ; Sœurs du Saint-Nom de Joseph de Mailhac ; Dominicaines de l'Immaculée-Conception de Toulouse : Fanjeaux ; Sœurs de Saint-Joseph de Cluny : Limoux.

Aveyron. — Frères : Rodez, rue Veyssellières, rue Sarrus, rue de Bonald, Bozouls, Mercillac, Salles-la-Source, Rignac, Le Monastère, Laguiole, Saint-Amans, Saint-Chély, Aclis, Le Gua, Decazeville, rue des Ecoles, rue Maréjouls, Najac, Saint-Enlvadoc, Villefranche, Villecomtal, Saint-Affrique, Mur-de-Barrez, Vezins, La Bastide (commune de Villefranche-de-Panat), Millau, 37, rue du Barry, 40 *bis*, rue du Barry, 2, rue de Belfroy, 8 *bis*, rue de Sacré-Cœur.

Sœurs de Notre-Dame : Saint-Julien-d'Empare (commune de Capdenac-Gare) ; Sœurs de Notre-Dame : Villemoure ; Sœurs de Notre-Dame de Saint-Joseph : Saint-Jnéry ; Sœurs de Sacré-Cœur de Marie : Brussac, Concourès, La Moulne, Lastin, Castelpers, Anglars-d'Estaing, Cayrac, Pierrefiche, Saint-Estaile-d'Olt, Malescombes, Sebrazac, Bertholene, Lapeyrouse-de-Séverac, Montjaux, Candas, Saint-Grégoire, Le Bousquet, La Roque-Valzergues, Saint-Saturnin, Saint-Julien-de-Feyret, Capdenac-Gare, Privezac, Lieucamp (commune de Sonnac) ; Sœurs de Saint-Joseph de Clairvaux : Bréjouls (commune de Clairvaux), Auriac, Balsac, Calmont, Cassagnes-Goutrens, Cayssac, Limyrac, Flauzins, La Salvetat, Bleuzac, Montou, Lax, Ladergues, Lec, La-Capelle-Saint-Martin, Le Piboul, Méjlac, Praisses, Rignac (école), Senergues, Teyrac, Tréclans, Velaty, Estraygues, Rassiac, Pons, Le Bourg, Perreleau, Vezins, Le Vayssu, Fondamente, Miquels, Le Théron, Maleville ; Sœurs de Saint-Joseph, de Salles-la-Source : Sonyri, Cadayrac, Saint-Austremoine, Réhac (commune de Saint-Cirq), Saint-Cirq, Carcenac-Salmiech, Puet-l'Eglise, Manhac, Magrin, Sainte-Juliette, Fijaguet, Naves, Cazejourdes, Le Roucous, Les Albres ; Sœurs de la Bienheureuse Vierge-Marie : Saint-Laurent-d'Olt ; Sœurs de Saint-Joseph de Veyrean : Millau ; Sœurs de Charité : Saint-Affrique, Najac, Villefranche, rue de la Feutaies, Saint-Beenzell, Sainte-Geneviève ; Sœurs de Saint-Joseph d'Estaing : Estaing ; Sœurs de la Charité : Balmont ; Ursulines : Prades-d'Aubrac ; Sœurs de Saint-Joseph de Clairvaux : Clairvaux ; Sœurs de Saint-Joseph de Salles-la-Source : Salles-la-Source ; Sœurs du Saint-Cœur de Marie : Rodez, faubourg Saint-Cyrice, Espalion ; Sœurs de Saint-Joseph de Cluny : Saint-Affrique.

Bouches-du-Rhône. — Frères : Marseille, 2, place Beausejour, 1, rue de Beausset, Aix, 62, boulevard Carnot (école Saint-Eloi), boulevard Carnot et place Niollis (externat Jeanne-d'Arc), 10, rue Merindol, Marseille, 45, boulevard Saint-Charles (pensionnat, Sainte-Marie), place de Lenche, Rognes, Aubagne.

Sœurs de l'Adoration perpétuelle : Les Minimes, commune d'Aix, Marseille, 16, avenue du Prado ; Ursulines : Aix, 20, rue Mignet ; Sœurs de la Visitation : Tarascon, boulevard Itam ; Sœurs de la Présentation : Aix, rue du Bon-Pasteur ; Sœurs de Saint-Joseph : Marseille, 9, rue du Prado ; Sœurs Trinitaires : Marseille, 57, boulevard Notre-Dame ; Belle-de-Mai, les Accates, Saint-Henri, Gémenos, Cuges, Cassis, Aubagne, Graus, Roquefort, Cayreste-Auriol, La Ciotat, Roquevaire ; Sœurs de Notre-Dame de la Compassion ; La Bineardde (Marseille) ; Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve : Aubagne ; Sœurs de la Providence : Salin-de-Giraud (commune d'Arles) ; Sœurs Franciscaines : Marseille, place des Chartreux, La Penne ; Sœurs de Don Bosco : Marseille ; Sœurs de Notre-Dame de la Merci : Aix, traverse de l'Aigle-d'Or.

Calvados. — Frères : Bayeux, rue Franche, Falaise ; Vire ; Caen, rue de l'Arquette, rue Buquet, rue de l'Enganerie, rue des Moueux, rue de Bayeux, rue des Rosiers (pensionnat Saint-Joseph).

Augustines : Condé-sur-Noireau ; Bénédictines de Saint-Désir : Lisieux ; Sœurs de l'Education chrétienne : Falaise ; Ursulines : Caen, 14, rue Pasteur ; Ursulines : Bayeux, rue des Boucheries ; Sœurs de la Providence : Pont-l'Evêque, rue du Long-Clos, Saint-Julien-de-Mailloc ; Sœurs du protectorat de Saint-Joseph d'Auinay-les-Bondy (Seine-et-Oise) ; Varaville-le-Hôme ; Augustines hospitalières : Bayeux ; Augustines hospitalières : Vire ; Bénédictines de l'Adoration perpétuelle : Bayeux ; Bénédictines de l'Adoration perpétuelle : Caen ; Sœurs du Bon-Sauveur : Caen ; Sœurs de Notre-Dame de Charité : Lisieux ; Sœurs de Notre-Dame de Charité de la Délivrande : commune de Douvres.

Cantal. — Frères : Aurillac, Cassanlouze, Maurs, Murisc, Salers, Saint-Flour, Saint-Urcize.

Clarisses : Aurillac, 34, rue des Carmes ; Sœurs de Notre-Dame : Salers ; Sœurs de la Présentation : Chaudesaigues-Saint-Julien ; Sœurs de la Visitation : Aurillac ; Saint-Flour ; Sœurs de Saint-Joseph : Coren, Saint-Martin-Valmeronx, Allanche ; Sœurs de la Sainte-Famille : Cassanlouze, Champs, Jussac, Leynhac, Monrjee, Roannes, Saint-Cernin, Saint-Chamant, Thiézac, Vitrac ; Sœurs de Saint-Joseph : Pleaux ; Sœurs de la Sainte-Famille : Ruelhes, Talgeds, Saint-Constant.

Charente. — Frères : Angoulême, rue Froide, rue Sainte-Aussone, Confolens.

Charente-Inférieure. — Frères : Saint-Jean-d'Angely, La Tremblade, Rochefort.

Bénédictines du Sacré-Cœur de Marie : Saint-Jean-d'Angély ; Ursulines du Sacré-Cœur de Pons ; Chonac, Arvert ; Sainte-Marie de la Providence : Genouac, Mathe, Rochefort, Montagne-sur-Gironde ; Ursulines de Jésus : Saintes, Saint-Jean-d'Angély ; Sœurs du Saint-Cœur de Marie : Breuillet, Chillevette, Les Mathes, Saint-Sulpice-de-Royan ; Sœurs de la Charité : Saint-Eugène, Semussac ; Sœurs de le Croix : Charron ; Sœurs de la Sagesse : Dolus (île d'Oléron), Loix (île de Ré, La Flotte, île de Ré, Saint-Troyon (Oléron), Ars (île de Ré ; Sœurs du Saint et Immaculé Cœur de Marie : Juicq ; Sœurs de Sainte-Marie de la Providence : Saintes ; Sœurs de Saint-Domingue : Corme-Ecluse ; Sœurs Domiciniennes de l'Immaculée-Conception : Saintes.

Cher. — Frères : Bourges, rue des Poelles, Impasse des Jacobins, rue de Château-d'Eau ; Dun-sur-Auron, Lignières, Saint-Martin-d'Auxigny, Sancerre, Vierzon.

Bénédictines du Saint-Sacrement de Bourges, Ursulines de Bourges ; Charité : Chateanneuf, Lazi, La Guerche, Nérondes, Argent, Château-neuf, Dun-s.-Auron, Mehun, Saint-Satur, Sury Herry, Servantes du Saint-Cœur-de-Marie de-s-Bois, Paris : Vesdun.

Corrèze. — Frères : Corrèze, Tulle, Ussel.

Ursulines : Tulle ; Sœurs du Saint-Cœur de Marie : Treignac ; Sœurs de Notre-Dame, Ussel ; Sœurs de Saint-Joseph du Bon-Pasteur, Bort ; Sœurs de Portieux : Ussel ; Sœurs de Saint-Joseph de Clairvaux : Beipeuch, commune de Camps, Orgnac, Saint-Martial de Gémel, Saint-Privat, Tudelle ; Charité de l'Instruction chrétienne : Beaulieu ; Sœurs du Portieux : Fontmarie.

Côte-d'Or. — Frères : Dijon, rue du Transvaal ; Noiny, Seelies, Semur.

Saint-Cœur-de-Marie : Beaune ; Ursulines : Montigny-sur-Vingeanne, Dijon ; Sœurs de la Visitation : Dijon ; Sœurs de Saint-Dominique : Dijon ; Doctrine chrétienne : Pulligny ; Providence : Flee ; Charité : Aisey-sur-Seine ; Providence : Les Maillys, Beaumont-sous-Vingeanne, Ampilly-le-Sec, Molesmes (école maternelle) ; Sœurs de Saint-Marthe : Dijon.

Côtes-du-Nord. — Frères : Saint-Brieuc, Erquy, Paimpol, Bégard, Plestin-les-Grèves.

Sœurs de la Croix : Guingamp, Tréguier, Lodéac, Magoar (le bois de la Croix) ; Ursulines de Tréguier ; Ursulines de Quintin ; Sœurs de la Retraite de Sacré-Cœur : Lanmion ; Sœurs hospitalières de la Miséricorde : Lanmoe (Sainte-Anne) ; Sœurs de la Charité : Quimper-Geezennec ; Sœurs de Saint-Esprit : Binic, Pordic, Saint-Juvat, Plouha, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Caradec, Tréguier ; Sœurs de Sainte-Marie de la Présentation : Saint-Nicolas-du-Pelem.

Creuse. — Frères : Aubusson, Auzances, Felletin, Chamboe, Ahun, Guéret, La Souterraine.

Saint-Roch : Crocq ; Saint-Joseph de la Providence : Guéret, Saint-Roch ; de Felletin : Felletin ; Verbe incarné : Azerables ; Charité : Lavaveix-les-Mines.

Dordogne. — Frères : Thiviers, Sarlat, Domme.

Sœurs de la Visitation : Périgueux ; Sœurs de Sainte-Marthe, La Tour-Blanche ; Sœurs des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle : Sarlat ; Sœurs du Saint-Cœur de Marie : Duglas ; Franciscaines de Sellon : Vergt.

Doubs. — Frères : Besançon (6 écoles).

Sœurs de Sacré-Cœur : Besançon ; Sœurs de la Sainte-Famille : Besançon ; Ursulines : Orchamps-Vennes ; Sœurs de la Charité : Besançon (4 écoles), Vauchusotte, Maiche, Mendeure.

Drôme. — Frères : Moras, Mouvendre, Saint-Sorlin.

Sœurs des Sacrés-Cœurs : Recouheau ; Sœurs de la Visitation : Valence, Montélimar ; Sœurs du Saint-Nom de Jésus : Loriol.

Eure. — Frères : Bernay.

Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus : Notre-Dame-de-Hanvel ; Sœurs de la Providence d'Evreux : Toutainville, Gisors, rue de Paris, rue Carpentier ; Sœurs du Sacré-Cœur d'Ernemont, Mogny ; Sœurs de Notre-Dame de Lorette, Saint-Germain-Village ; Sœurs de la Providence : Saint-Denis-le-Ferment ; Sœurs du Sacré-Cœur d'Evreemont : Bézu-Saint-Eloi ; Filles de la Charité : Bernay ; Sœurs Domiciliées, Etrepagny.

Eure-et-Loir. — Frères : Chartres, 12, rue de Chanzy, 24, rue du Massacre ; Châteaudun, 24, rue de la Madeleine ; Dreux, rue Saint-Martin ; Nogent-le-Rotrou, 1, rue des Poupées.

Sœurs de la Charité de la Providence : Montigny-le-Gannelon, Châteaudun ; Sœurs de Saint-Paul de Chartres : Chartres (pensionnat) ; quartier Saint-Chéron, Varize, Bu ; Sœurs de la Charité de Notre-Dame : Sclaé ; Sœurs de la Présentation : Sainville ; Sœurs des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle : Chartres, rue de Bourgneuf ; Châteaudun, 10 rue du Coq ; Immaculée-Conception : Nogent-le-Rotrou, 84, rue du Gouvernement ; Providence : Chartres, 1, rue Saint-Emeo.

Finistère. — Frères : ou Conquet, à Lanaille, Occesant, Ploudalmézeau, Plouguerneau, Plouzané, Landivisiau, Plougouven.

Ursulines : Morlaix ; Sœurs des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle : Saint-Pol-de-Léon ; Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve : Pleuvgastel-Dabulas.

Gard. — Frères : Beaucaire, Redessan, Nîmes, rue Flamande, rue Roussy, rue Saint-Paul, rue Trélis, Saint-Gilles, Vauvert, Aimargues, Villeneuve-les-Avignon, Uzès, Roquemaure, Orsac, Saint-Paulet-de-Caisson, Le Vigan.

Sœurs de l'Assomption : Nîmes ; Sœurs de la Présentation : Anduze ; Sœurs Maristes : Nîmes, boulevard de la République ; Dames de Saint-Maur : Nîmes, Uzès ; Sœurs de Saint-Joseph, dites de la Sainte-Famille : Nîmes, rue Notre-Dame, Montfaucon ; Sœurs de la Charité de Besançon : Nîmes, rue Bandin, rue de l'Abattoir, rue Guiran ; Sœurs de la Charité de Nevers : Le Vigan ; Filles de la Charité : Le Vigan ; Sœurs de la Visitation : Pont-Sainte-Marie ; Bénédictines de Nîmes : Nîmes.

Gers. — Frères : Auch, rue Justrabo, rue des Pénitents-blancs, rue Saint-Paul, Gimont (ville), Condom, Le Houga, Lectoure, Fleurance, Lombez, l'Isle-Jourdain, Samatan.

Sœurs de l'Immaculée-Conception : Valence-sur-Baïse ; Sœurs de Notre-Dame : L'Isle-Jourdain ; Sœurs de Sainte-Marie : Boulaur ; Ursulines : Auch, rue de l'Oratoire, rue du Prieuré ; Ursulines : Condom ; Sœurs de la Providence : Le Brouilh ; Sœurs de Sainte-Anne : Castéra-Verduzan, Mauguelhem ; Sœurs des Ecoles chrétiennes : Gimont ; Sœurs de la Providence : Lectoure ; Tiers-Ordre des Filles de Marie : Auch, Biologan, Sarrant, Fleurance, Cazaubon, Saint-Clar ; Sœurs de la Sainte-Famille : Auch ; Sœurs de la Charité et Instruction chrétienne : Vic-Fezensac ; Sœurs de la Charité de la Sainte-Agonie : Pessac.

Garonne (Haute-). — Frères : Frouzon, Saint-Jory, Grenade, Grenade (Larat), Seysses, Auterive (Saint-Paul), Riaux, Montesquieu-Volvestre, Aspet, Saint-Béat, Salies, Touille, Aurignac, Montréjeau, Béziège, Caraman, Revel, Saint-Gaudens, Pibrac, Montastruc, Villemur, Muret, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (14 écoles).

Sœurs Bénédictines du Saint-Sacrement : Toulouse ; Sœurs de Notre-Dame : Toulouse ; Sœurs de la Sainte-Famille-de-Nazareth, Le Plan, Saint-Geniès ; Sœurs du Saint-Nom de Jésus, Cazères ; Sœurs de la Visitation : Toulouse ; Filles de la Charité : Fronton, Rajaes ; Filles de le Croix : Pauihac, Portet, Castelnou-d'Estrétefond, Villefranche, Lherm, Montberon, Villemetier, Seysses, Saint-Cézert, Montlaur, Colomiers, Beuvezerre (Brunscal), Cugnaux, Pibrac, Saint-Martin-des-Touches ; Sœurs de l'Instruction charitable : Toulouse ; Sœurs de la Présentation : Toulouse ; Servantes de Marie d'Anglet : Montastruc ; Sœurs de Notre-Dame de la Compassion : Toulouse ; Sœurs de la Miséricorde de Moissac : Toulouse.

Gironde. — Frères : Bordeaux, 160, rue Saint-Genès, 8, rue Cabirol, 75, rue Lachassagne, 71, rue Lafaurie-Monbadon, 8, rue New-York, 102, rue de Pessac, 15, rue Saint-Simeon, Floirac (Haut-), Mérignac, Villeneuve-d'Ornon, Cadillac,

---

FEUILLETON DU 12 JUILLET 1904 — 27 —

LA CAVALIÈRE

PREMIÈRE PARTIE

PIÈTRE GADOCHE

— Belle dame, je croyais... j'espérais que vraiment, vous m'aviez fait l'honneur de me reconnaître ; vous aviez prononcé, et du premier coup encore, le nom de Cartouche. Cela m'avait flatté.

— Cartouche ! répéta pour la seconde fois la Cavalière, dont les beaux yeux s'ouvrirent tout grands.

— A la bonne heure ! à la bonne heure ! fit l'étranger avec bonté. Voilà que vous me considérez comme il faut, j'en vaux la peine. Oui, belle dame, vous vous trouvez en présence de Louis-Dominique Cartouche, qui passe pour avoir relevé assez haut l'état de voleur, fort décrié avant lui. Il n'y a pas de sot métier, que diable ! Et vous avez pu parler, je le gage, de ma complète loyauté en affaires.

La Cavalière garda le silence ; elle semblait songer.

— Me serait-il permis de vous demander à quoi pense Votre Grâce ? interrogea le bandit, qui ne se départait point de sa courtoisie aisée et tout à fait bienveillante.

Il vous est rappelé, avec plus de bonhomie régent. Comme lady Stuart ne répondait point, il reprit, fronçant légèrement le sourcil.

— Je vais donc parler à votre place, et vous conviendrez qu'il n'y a pas de ma faute, si vous me faites jouer le rôle de bavard. Vous pensez que le fameux Cartouche est en votre pouvoir, à supposer que ses vingt-cinq hommes soient une fantasmagorie, et que si vous livriez cette proie à M. d'Argenson...

La Cavalière posa sur lui ses yeux perçants et froids. Il se leva.

— Belle dame, dit-il, les chats et les filles d'Eve ont les nerfs dangereux : je crains les uns et les autres. Je n'ai pas vingt-cinq hommes au dehors, je n'ai que mon médecin, qui m'attend dans mon carrosse, car je suis malade, et tant parler me fatigue extrêmement. Vous avez, vous, au salon une demi-douzaine de bons serviteurs, et plus près, ici même (il montrait la chambre des Costologon) deux vaillantes épées, fidèles jusqu'à la mort. Vous voyez que je suis suffisamment informé. Eh bien ! belle dame, je ne dis plus que deux mots : si je sors d'ici mécontent, dans deux heures le roi sera entre les mains du comte Stair !

— Et si vous n'en sortez pas ? prononça tout bas la Cavalière.

— Le dénouement sera avancé d'une heure, répliqua froidement Cartouche. Voilà tout.

Lady Stuart rougit et dit :

— Alors restez et parlez.

— Pour rester, belle dame, et pour parler, répliqua Cartouche, qui reprit aussitôt son sourire, j'ai besoin d'une petite assurance contre ces mouvements nerveux que tous les physiologistes attribuent à votre sexe enchanteur. J'ai fait d'assez bonnes études dans ma carrière difficile. Voulez-vous bien me permettre de pousser les verrous de ces portes ?

Joignant le geste à la parole, il ferma, sans bruit aucun et avec une incroyable prestesse, les verrous des portes qui étaient de son côté. Lady Stuart fit de même pour la troisième.

Cartouche la remercia d'un signe de tête aimable, et lui montrant une paire de ciseaux sur le guéridon, il ajouta :

— Je serais parfaitement rassuré si vous pouviez l'obligeance jusqu'à couper les cordons de vos sonnettes..... Vous hésitez ? Je comprends cela. Laissons donc les sonnettes et essayons-nous, s'il vous plaît.

Cette fois, lady Stuart obéit à l'invitation, faite d'un ton péremptoire. Elle prit le feutouil, il s'assit de nouveau sur la chaise qu'il rapprocha, et tous deux se trouvèrent vis-à-vis l'un de l'autre, dans la position d'une paire d'amis qui vont entamer une causerie intime.

— A vous, Monsieur Cartouche,